

Innov'

Jeunes

Vous avez des idées. Vous voulez vous investir dans la vie de la cité. Vous voulez réaliser un projet. Lancez-vous !

La Caf peut vous apporter une aide financière pour concrétiser vos initiatives.

Qui peut en bénéficier ?

- Vous devez avoir entre 11 et 17 ans,
- Vous devez avoir conçu et imaginé votre propre projet (montage, conduite de projet...),
- Vous devez être constitué en association ou être en contact avec une structure (association, collectivité...) accompagnant votre initiative et permettant son développement,
- Vous devez rechercher des financements privés ou publics (cofinancement), et engager des actions pour financer une partie de votre projet (autofinancement),
- Vous devez associer vos familles (information des actions, restitutions...)
- Vous devez réaliser l'action en dehors du temps scolaire.

Quels sont les critères ?

Les projets doivent viser l'engagement pour l'intérêt général, la citoyenneté et la vie locale.

Les projets financés doivent se retrouver dans les domaines de :

- La citoyenneté, la solidarité et la vie locale.
- Le développement durable.
- La culture, les loisirs et le sport (montage d'une pièce de théâtre, d'un groupe de danse...).
- Le numérique.

Ces expériences doivent être productrices de savoirs, de connaissances et d'apprentissages.

Les projets ne pouvant pas être financés :

- Les sorties organisées par les établissements scolaires.
- Les séjours linguistiques.
- La participation à des compétitions sportives.
- Les séjours uniquement à but occupationnel.
- Le financement de stage (découverte, sportif...).

Le projet doit être innovant et ne peut être reconduit.

Comment faire ?

Il suffit :

- De télécharger le dossier de candidature
- De prendre connaissance du cahier des charges
- De contacter une structure de votre territoire pour qu'elle vous aide à formaliser et à remplir votre dossier de demande,
- De compléter le dossier en structurant votre projet (avec vos mots),
- De retourner votre dossier de candidature au chargé de conseil et de développement de votre territoire

Les dossiers doivent être retournés avant le 08/03/2024.

La réalisation du projet doit avoir lieu après le dépôt du dossier et l'accusé de réception de la Caf de la Loire.

Quelle suite sera donnée au dossier ?

Le projet est étudié pour s'assurer de sa recevabilité au regard des critères de recevabilité définis page précédente.

Vous serez convoqué à un jury de présentation le mercredi 10/04/2024 après-midi. Chaque référent de projet recevra un accusé de réception, et une convocation détaillée par mail précisant le lieu, la date et les horaires de passage de son groupe devant le jury.

Un courrier de décision sera envoyé au cours du 3e trimestre 2024 par la Caf. Une fiche bilan vierge sera transmise aux porteurs de projets.

Un acompte à hauteur de 70 % de l'aide est versé. Pour les aides à l'investissement, le paiement s'effectue sur présentation de(s) la facture(s) acquittée(s).

Montant : Les subventions accordées sont plafonnées à hauteur de : 80 % du coût du projet dans la limite de 5000 € (investissement + fonctionnement).

Bilan et paiement : La fiche bilan est complétée et retournée au plus tard à la Caf le 30 juin 2025. Si cette dernière n'est pas transmise dans les délais impartis, le partenaire s'engage à rembourser l'acompte qui lui a été versé. Le paiement du solde de la subvention est réalisé à réception de la fiche bilan.

Le projet doit être réalisé entièrement au cours de l'année 2024



Le coup de pouce
aux projets des JEUNES !

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères ne seront pas traités.

Concours national : Un projet sera sélectionné pour représenter notre département au concours national Innov'jeunes.